



Droit du marché
et des stratégies commerciales



Jean-Christophe Grall
Associé
jcgrall@grall-legal.fr



Nathalia Kouchnir-Cargill
Associée
nkc@grall-legal.fr



Thomas Lamy
Associé
tlamy@grall-legal.fr



Emmanuelle Bordenave-Marzocchi
Associée
ebm@grall-legal.fr



Charles-Henri Calla
Associé
chcalla@grall-legal.fr

Expertises phares

Droit de la concurrence et de la distribution

Contrôle des concentrations

Droit de l'agro-alimentaire

Réseaux de distribution

Droit de la consommation

Répression des fraudes

Agriculture et concurrence

Procédures et Contentieux

Distinctions

Legal 500 Paris recommande le cabinet en :

- Droit européen
- Droit de la concurrence
- Droit de la distribution

Legal 500 EMEA recommande le cabinet en :

- Droit de la concurrence
- Droit de la distribution

Décideurs 2016 & 2017 le classe en :

- Droit de la distribution (incontournable)
- Droit de la franchise (incontournable)
- Droit de la concurrence (excellent)
- Contrôle des concentrations (excellent)
- Marketing et publicité (excellent)

Palmarès des Avocats du Monde du Droit :

- Trophée d'argent en Droit de la concurrence 2014, 2015, 2016 (Trophée de bronze en 2015 et 2017)
- Trophée d'argent en Droit de la distribution (Antitrust) 2014 et 2016 (Trophée de bronze en 2015 et 2017)

Trophée du Droit - Décideurs :

- Trophée d'argent de Décideurs en Droit de la distribution en 2017 et ce, pour la vingtième année consécutive.
- Trophée d'argent en Antitrust pour 2016

Chiffres clés

1998

Création du cabinet Meffre & Grall

2006

Le cabinet rejoint le 1^{er} réseau d'avocats en droit de la concurrence au niveau européen : **Antitrust Alliance**

2012

Le cabinet devient **Grall & Associés**

2013

Arrivée d'un cinquième associé, Charles-Henri Calla pour développer la pratique du cabinet en matière de pratiques anticoncurrentielles (notamment cartels français et internationaux et abus de position dominante), de contrôle des concentrations et des aides d'État

17

Avocats

Spécialisé et dédié au droit des marchés

Depuis plus de 20 ans, Grall & Associés se consacre exclusivement au droit du marché et des stratégies commerciales, et ainsi au droit économique.

Cabinet leader en France, Grall & Associés a développé des expertises de pointe reconnues dans tous les domaines liés au droit de la concurrence, de la distribution et de la consommation.

Expertises

Droit de la concurrence et de la distribution

- **Pratiques anticoncurrentielles** : ententes verticales ou horizontales et abus de position dominante - état de dépendance économique / accords de coopération horizontale / échange d'informations entre concurrents, etc.
- **Suivi des enquêtes de concurrence** à tous les stades : enquêtes simples ou perquisitions des autorités de concurrence françaises ou européennes / recours devant les juridictions.
- **Mise en place de programmes de conformité** (« *compliance programs* ») et d'audit de concurrence.
- **Pratiques restrictives de concurrence** : Grall & Associés possède une expertise reconnue dans l'audit de structures tarifaires (conditions générales, catégorielles ou particulières de vente, barèmes de prix et réductions de prix, etc.), celui des accords animant les relations fournisseurs/distributeurs (plans d'affaires annuels, accords de coopération commerciale, partenariat promotionnel, accords logistiques, contrats de référencement et accords de « *category management* » dans le cadre des lois Hamon du 17 mars 2014, Macron du 6 août 2015 et Sapin II du 9 décembre 2016), les délais de paiement, les règles de facturation et mentions sur facture, la communication de prix de revente et la revente à perte.
- **Relations industrie/commerce** : suivi de la négociation commerciale annuelle avec les fournisseurs de la grande distribution : GSA/GSB/GSS.
- **Rédaction de lettres de réserves pour nos clients** en réponse aux contrats types des acteurs de la grande distribution.
- **Proposition d'audit de structures tarifaires** : tarifs / réductions de prix / CGV / CCV / CPV / convention annuelle (PAA) et accords de coopération commerciale notamment.
- **Accompagnement** lors de la rupture de relations commerciales.

Contrôle des concentrations

Le Cabinet Grall & Associés intervient fréquemment dans le domaine des rapprochements d'entreprises, compte tenu des dossiers de notification qui lui sont confiés, qu'il s'agisse de création d'entreprises communes («*joint venture*» de plein exercice) ou de fusion/absorption, d'acquisition d'entreprise, etc., ressortant tant des dispositions du droit français de la concurrence que du droit européen.

- **Notifications** aux autorités de concurrence françaises ou européennes ; pré-notifications et suivi de la procédure en phase I ou en phase II le cas échéant.
- **Suivi** de notifications multi-juridictionnelles.
- **Assistance** dans la négociation d'engagements.
- **Suivi et assistance** dans le cadre d'éventuels recours juridictionnels liés à des opérations de concentrations, au niveau national et/ou européen.
- **Représentation** de tiers dans le cadre de procédures de contrôle des concentrations impliquant leurs concurrents, distributeurs, clients ou fournisseurs et devant les juridictions compétentes en cas de recours juridictionnel.

Aides d'Etat

- **Assistance** sur les problématiques spécifiques liées aux aides d'Etat (notamment dans le cadre de financement, de restructuration d'entreprises, etc).
- **Intervention** aux côtés des entreprises dans le cadre des procédures administratives ou contentieuses initiées par les autorités de concurrence (Commission européenne en particulier) et les juridictions compétentes (au niveau national et européen).

Dérégulation

- **Assistance** des différents acteurs des secteurs d'activités dérégulés (industrie pharmaceutique, énergie, télécommunications, secteur ferroviaire ou postal, etc.) sur les problématiques spécifiques qu'ils rencontrent, notamment sur les développements législatifs, les stratégies développées par leurs concurrents et les pratiques des autorités de régulation.
- **Intervention** aux côtés des opérateurs dans le cadre du règlement de leurs différends devant les autorités de régulation et/ou les juridictions compétentes.

Réseaux de distribution

- **Mise en place de réseaux de distribution au niveau français et européen** : distribution sélective, licence d'enseigne, concession exclusive de vente, commission à la vente, distribution automobile, franchise, agence commerciale, etc. (conseil et contentieux). Détermination de la stratégie et du cadre juridique le plus adapté.
- **Distribution sur internet / commerce en ligne / « dual pricing ».**
- **Structures de regroupement à l'achat / référencement.**
- **Accords de logistique.**

Agriculture et concurrence

- **Politique agricole commune et règles de concurrence** : alignement, adaptation, confrontation ou consensus ? Quels cadres légaux ?
- **Le règlement n°1184/2006** - règlement d'application de l'art 42 TFUE – prévoit une applicabilité des règles de concurrence au secteur agricole.
- **L'incidence du règlement n°1308/2013** du 17 décembre 2013 portant sur l'organisation commune des marchés (OCM).
- **Le regroupement de l'offre des producteurs (OP/AOP)** : jusqu'où peut-on aller ?

- **Le cadre posé par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 (« LMAP ») en France modifié par la loi d'avenir puis la loi Sapin II** : la contractualisation obligatoire dans les secteurs du lait et des fruits et légumes.
- **L'obligation de transparence instaurée par la loi Sapin II dans les filières soumises à contractualisation obligatoire** : indication d'un prix prévisionnel d'achat des produits agricoles dans les CGV/des modalités de détermination du prix d'achat des produits agricoles dans les contrats MDD.
- **L'interdiction des rabais, remises et ristournes pour les fruits et légumes** : quelle rémunération des distributeurs ?
- **Aides d'Etat.**

Procédures et Contentieux

- **Assistance et défense** devant l'Autorité de concurrence et la Commission européenne, ou toute autre autorité compétente et devant les juridictions de recours au niveau français ou européen (TPI/CJUE).
- **Suivi et assistance des entreprises** à la suite de notifications de griefs reçues des autorités de concurrence françaises ou européennes.
- **Assistance** dans le cadre d'appels d'offres privés ou publics / marchés publics (sous-traitance / co-traitance, groupements ponctuels) et application des règles de concurrence : offres de couverture, faux groupements, échec des projets de sous-traitance et soumission a posteriori, etc.
- **Accompagnement** face aux services d'enquête relevant de la DGCCRF, de l'Autorité de concurrence ou de la Commission européenne, voire d'autres autorités étatiques de concurrence en partenariat étroit avec nos correspondants d'**Antitrust Alliance**.
- **Coordination** des éventuelles procédures impliquant des autorités de concurrence et/ou des juridictions compétentes de différents pays.
- **Accompagnement et représentation** devant les tribunaux judiciaires : Commerce / TGI / Correctionnels et juridictions de recours.
- **Répression des fraudes.**

Propriété intellectuelle

- **Conseil** pour la protection des signes distinctifs et droits de propriété intellectuelle des sociétés (marques, droits d'auteur, brevets, dessins et modèles, logiciels, bases de données, savoir-faire, secrets d'affaires...),
- **Assistance** dans les procédures de dépôt et enregistrement de marques, audit de portefeuilles de marques, recherches d'antériorité, procédures d'opposition devant l'INPI et l'OHMI et juridictions de recours,
- **Assistance** dans la rédaction de contrats d'exploitation (licence, coexistence...) ou de cession de droits de propriété intellectuelle, opérations de partenariat et de mécénat,
- **Conseil** et contentieux en matière de contrefaçon, concurrence déloyale et concurrence parasitaire, droit de la presse, incluant les mesures d'instruction (saisie-contrefaçon et mesure d'instruction *in futurum*) et actions des douanes et de la DGCCRF,
- **Défense** des droits des titulaires de signes distinctifs sur Internet, défense en matière de marques et de noms de domaine, notamment dans le cadre de réseaux de distribution sélective, procédures de règlement alternatif des litiges (procédures Syreli et UDRP notamment).

Secteurs clés

Food (alimentaire, agroalimentaire, produits laitiers, boissons alcoolisées, hygiène, beauté, etc..) / Arts de la table / Décoration / Parfums, produits cosmétiques, parapharmacie / Domaine pharmaceutique et de la santé / Communication (téléphonie, publicité, édition, téléachat, presse) / BTP : matériels électriques, ferrures et serrures, produits isolants, sanitaire/chauffage, ciment / BPE / agrégats de carrière / plaques de plâtre / Nautisme / construction navale / E-commerce / Informatique (périphériques, logiciels, composants électroniques) / Produits bruns / Mécanique / Environnement / Propreté (collecte, tri, traitement et valorisation des déchets, centres de tri, incinération, biovalorisation, DEEE et autres contributions environnementales, huiles usagées, DMA, DASRI, DIB, DIS, etc.) / Bijouterie, horlogerie, orfèvrerie / Dérégulation : électricité et télécommunications / Textile Automobile / Secteur du luxe (Haute Couture et Prêt à Porter / Bagagerie / Parfums, accessoires) / Puériculture et Jouet / Produits et outillages industriels / machines, outils / Outillage et électro-portatif / Agriculture / Equipements de sécurité du trafic aérien et routier / Engins de voirie, etc.

3

Européen et international

Grall & Associés bénéficie d'un réseau de contacts étroits, partout en France et en Europe, ainsi qu'aux États-Unis, au Canada et dans l'ensemble des autres principaux pays tiers à travers le monde disposant d'une législation relative au droit de la concurrence, qui constitue un relais performant pour le traitement de ses dossiers nationaux, européens et internationaux.

Grall & Associés est notamment l'un des membres fondateurs d'**Antitrust Alliance** qui regroupe plus d'une vingtaine de cabinets d'avocats spécialisés et dédiés au droit de la concurrence (*antitrust*), de la distribution et de la consommation situés notamment en Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Suède, Suisse, etc.



Promoteur et novateur

Grall & Associés aide les entreprises à faire face aux changements permanents de la législation et de la pratique décisionnelle et judiciaire en droit antitrust, de la distribution et de la consommation, ainsi qu'à l'évolution du monde économique. Tous ses associés et collaborateurs prennent part activement aux colloques, séminaires et congrès professionnels dédiés à la matière grâce à :

- **des supports d'information** à destination de ses clients : la « **Lettre du cabinet** » bimestrielle et les « **Flash concurrence** » faisant état des actualités majeures en la matière, en temps réel ;
- **des petits déjeuners concurrence** : « **Le droit en action** » avec ses partenaires tels que des économistes, des professeurs de droit ou des experts comptables ;
- **Grall & Associés** est également organisme de formation et promeut le droit économique au travers des formations intra ou inter-entreprises : **Grall Institute** (« Organisme de formation partenaire de Grall & Associés »).

Grall & Associés - 63, avenue de Villiers 75017 Paris - France
T + 33(1) 53 57 31 70 - F + 33(1) 47 20 90 40 - www.grall-legal.fr